

ID: 062-200069482-20230223-DE18_2023-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 23 février 2023

L'an 2023 et le 23 février à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 9 février 2023.

<u>Date de la convocation</u>: 9 février 2023 <u>Date d'affichage</u>: 9 février 2023 **Délibération N° 23-02-2023 / N°18**

Etaient présents les membres en exercice : 84

Messieurs Jean-Marie Dufay, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Yves Petit, Maurice Soyez, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Patrick Dekeysez, Hugues Legoux, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian Thilliez, François Coquart, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Nadine Vendeville, Françoise Simon, Chantal Dufresne, Catherine Libessart.

Membres suppléés: 10

Membres ayant donné procuration: 5

Membres votants: 99

<u>Absents</u>: Pascal Coin, Fabienne Kwiatkowski, Sébastien Bertout, Sylvie Gabez, Florence Dambreville, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Christian Delambre, Jean Bridel, Richard Skowron, Jean-Claude Jacquemelle, Roland Descamps, Eric Caron,

Absents suppléés: Hubert Morreel suppléé par Martine Thery, Vincent Lacroix suppléé par Pascal Glavieux, Luc Delaporte supplée par Francine Camus, Jean-Louis Cauvet supplée par Marilyne Hadj, Freddy Balavoine supplée par Claudine Victor, Frédéric Plaquet suppléé par Élisabeth Dufour, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Jean-Louis Lebas supplée par Joël Bray, Denise Tetelin suppléée par Muriel Sergier, Philippe Vanderbeken suppléé par Christophe Saudmont.

Absents excusés: Thomas Bonnelle, Eric Poulain, Magalie Jonard

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Pierre Barrois ayant donné procuration à Damien Bricout, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Serge Leu ayant donné procuration à Henri Cuvillier.

Secrétaire de séance: Dominique Coppin

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le



ID: 062-200069482-20230223-DE18_2023-DE

Titre de la délibération : Formation générale BAFA

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée communautaire que, dans le cadre des centres de loisirs, il est nécessaire de recruter des animateurs et des directeurs saisonniers et qu'il est difficile d'en trouver.

Afin de recruter et trouver de nouveaux jeunes le Vice-Président, propose à l'assemblée communautaire de mettre en place, sur le territoire, une formation générale de BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) du 24 au 30 avril 2023 (pour la base) et un approfondissement du 23 au 28 octobre 2023 en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement par le biais d'une convention.

La Ligue de l'Enseignement organise la formation et la Communauté de Communes met à disposition les locaux sur le territoire sans contre-partie financière.

Dans le cadre de la convention, il est convenu un tarif préférentiel pour les stagiaires résidants sur le territoire de la Communauté de Communes de 351 euros au lieu de 420 euros pour le stage de base et de 295 euros au lieu de 350 euros pour le stage d'approfondissement.

Les repas sont payés par la Communauté de Communes qui les refacture ensuite à la Ligue de l'Enseignement.

Suite à l'avis favorable du Bureau en date du 8 février 2023 et de la commission Enfance-Jeunesse en date du 24 janvier 2023, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser :

- la mise en place de la formation BAFA sur le territoire
- le Président à signer la convention avec la Ligue de l'Enseignement
- le Président à signer tout document inhérent à ce partenariat et à la mise en place de la formation BAFA sur le territoire

Michel Seroux

sident

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 09/03/2023 et publication ou notification du 09/03/2023